Limite de zone

Zones urbaines à vocation :

U — d'habitat et d'activité compatible

UE — d'équipement public

Zones naturelles à vocation :

N — naturelle et forestière

NH — d'habitat isolé et activité compatible

NHi — d'habitat isolé en zone inondable

NL — d'équipement public, touristique et de loisirs

secteur inondable
L'indice "i" indique l'inondabilité du site
Les indices "v", "b", "j" et le chiffre associé font référence au degré d'inondabilité et au règlement qui s'y applique, cf. PPRI et règlement du PLU

Zone agricole :

A — d'activité exclusivement nécessaire à l'exploitation agricole

Anc — non constructible

Eléments de protection particulière :

Elément de paysage et de patrimoine à protéger au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

Orientation d'Aménagement de Programmation à consulter

Emplacement réservé - le numéro correspond à la vocation de l'équipement, cf. rapport de présentation

Espace Boisé Classé

Autres éléments d'information :

Exploitation agricole en activité

Nouvelle construction d'habitation, non inscrite au cadastre

Commune de Soulaires

Département d'Eure-et-Loir

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération en date du :
Le Maire de la commune :

Plan d'ensemble

4.1

Roumet Guitel
Urbanisme et paysage
40, rue des Rouliers - 28 000 Chartres
Tél : 02 37 35 00 00 - Fax : 02 37 35 81 37
Courriel : roumet.guitel@wanadoo.fr

Echelle : 1/5000e

0 50 100 250 m 500 m

16/02/16